

**Travailler à  
se rendre malade,  
c'est terminé.**



**Demandes  
sectorielles  
exclusives à l'APTS**

**Demandes  
intersectorielles  
APTS et FIQ**

**negoapts.com**

# Principales demandes sectorielles exclusives à l'APTS

## AMÉLIORER LES CONDITIONS SALARIALES

Reconnaître à sa juste valeur le travail de plusieurs catégories d'emplois, notamment celles de psychologue et d'avocat-e, qui se font offrir des conditions salariales nettement plus avantageuses à l'extérieur du réseau de la santé et des services sociaux

Améliorer la définition d'expérience pertinente en facilitant la reconnaissance de l'expérience acquise dans un autre titre d'emploi et aux fins de classement dans l'échelle salariale

## BONIFIER DES PRIMES ET DES MONTANTS FORFAITAIRES

Élargir la prime de soins critiques/soins critiques majorés

Élargir et bonifier la prime en centre jeunesse, l'appliquer aux résidences à assistance continue et aux unités de vie en CRDI

Ajouter une prime de rétention à paliers visant à maintenir l'expertise en centres jeunesse

Ajouter une prime d'accompagnement de stagiaire et d'orientation

Demander plusieurs autres primes, notamment pour les milieux suivants : universitaire ou spécialisé, CHSLD

## AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL EN CENTRE JEUNESSE

Bonifier le soutien clinique et en matière de développement de la pratique professionnelle des personnes salariées

Reconnaître l'expertise et le jugement professionnel des intervenant-e-s

Revoir la pondération des charges de travail en fonction de la complexité des cas et établir des ratios dans les unités de vie

Mettre en place un plan d'intégration du nouveau personnel

## **S'ATTAQUER À LA SURCHARGE DE TRAVAIL**

Inclure aux dispositions nationales une méthode pour définir une charge acceptable par une grille de pondération des charges de travail applicable dans tous les secteurs

Inclure aux dispositions nationales des ratios qui trouveraient application notamment en unités de vie dans les centres jeunesse et les CRDI-RAC

## **Améliorer le mécanisme de modification à la nomenclature des titres d'emploi, des libellés, des taux et des échelles de salaire**

Améliorer le mécanisme prévu à l'article 36 visant la nomenclature des titres d'emploi, des libellés, des taux et des échelles de salaire

- par des travaux en lien notamment avec les libellés et la création des titres d'emploi

## **Améliorer l'organisation du travail**

Instaurer des mesures visant à diminuer l'utilisation d'indicateurs de performance et d'outils niant l'autonomie professionnelle et le jugement clinique

Instaurer des mesures visant le soutien à l'expertise et à la pratique professionnelle et la pondération des charges de travail

## **BONIFIER LES VACANCES**

Ajouter une 5<sup>e</sup> semaine après 20 ans de service

Ajouter une 6<sup>e</sup> semaine après 25 ans de service

## **AMÉLIORER LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL**

Rembourser le montant du permis de pratique (ordre professionnel)

Augmenter les budgets de formation reliés à la lettre d'entente n° 5

## **MODERNISER LES DISPOSITIONS NATIONALES**

Rendre les dispositions de la convention collective conformes aux lois applicables telle la Loi sur les normes du travail (par exemple le congé pour décès ou le dépôt de plainte de harcèlement psychologique)

# Principales demandes intersectorielles APTS et FIQ

**L'alliance APTS-FIQ, c'est 131 000 raisons d'unir nos forces sur le terrain.**

**Pour nos membres, qui sont plus de 85 % de femmes, nous demandons une augmentation salariale de 12,4 % sur 3 ans, dont 7,4 % en rattrapage salarial afin de :**

- **rattraper les retards historiques de rémunération des salarié-e-s du réseau**
- **protéger le pouvoir d'achat des membres**

La relation d'aide et la dispensation de soins et services est un travail considéré comme naturel pour les femmes et systématiquement dévalorisé, ce qui influe de manière importante sur la valeur économique du travail. Les écarts négatifs des salaires se perpétuent - jusqu'à 20 % d'écart avec ceux d'autres services publics - et s'accumulent d'année en année

**Il est plus que temps de reconnaître la valeur économique de votre travail et de mettre fin à la discrimination salariale.**

## Retraite

Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est en bonne santé financière. Certaines modifications s'avèrent nécessaires pour permettre la rétention des personnes actives sur le marché du travail, notamment :

- diminuer le coût d'une retraite anticipée

## Disparités régionales

On ne peut pas laisser tomber les Québécois-es et les membres des Premières Nations qui vivent loin des grands centres ou dans des communautés isolées. Ils et elles ont droit aux mêmes services que les autres. C'est pourquoi il faut entre autres :

- élargir la portée de la prime de rétention et d'isolement
- ajouter des localités dans certains secteurs nécessitant une prime d'éloignement
- exiger l'atténuation par l'employeur du préjudice fiscal lié aux bénéfices

**131 000 RAISONS  
D'UNIR NOS FORCES**

